

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 39
Votes exprimés : 39
POUR : 39
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
2 juillet 2024
Date d'affichage :
2 juillet 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE - Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER - Gilles SACKPEY - Hervé PASCAULT - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD, absente excusée (pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN) - Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL - Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX - Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Jean-Michel SABAN - Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) - François CAMBURET - Xavier COURTOIS - Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES - Nathalie LABOSSE, absente excusée (pouvoir à Sylvie CHARPIGNON) - Daniel SIMONNET, absent excusé (pouvoir à Claudine MANIGAULT) - Philippe LARDIN, absent excusé (pouvoir à Marcel GEORGES) - Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS - Christophe CHEYSSON - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN - Pierre NOIROT, absent excusé (pouvoir à Jacques ROBERT) - Annie ROUSSEAU - Bernard ENFRUN - Michel CODRAN -
Absents excusés : Philippe TRESPALLE - Clément POINTEAU - Frédéric CARRE - Hubert NAULOT -
Absents : Philippe DESCHAUMES - Pierre-Yves ROY - Bertrand LEBLANC - Catherine VERNEAU - Arnaud ROSIER - Claude CATRIN -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

MODIFICATION, SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES

Le Président explique que par courrier en date du 21 mai 2024, un agent a fait part de son souhait de changer d'orientation professionnelle et donc de quitter ses fonctions d'animatrice sur le temps méridien à l'école de NOYERS, à la rentrée de septembre 2024. Elle a donc sollicité une modification de son poste d'adjoint technique qui doit passer de 25,25/35^{ème} à 21,25/35^{ème}.

Le Comité Social Territorial a été consulté. Il a émis un avis favorable le 13 juin 2024 sur la modification de ce poste.

Le remplacement de cet agent pourra être assuré partiellement par un agent de la collectivité déjà en poste sur ce site. Il conviendra également de modifier son poste.

Il propose donc au Conseil Communautaire :

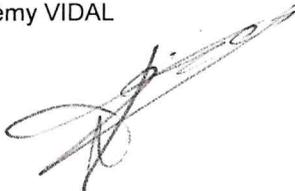
- De supprimer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, permanent, à temps non complet (25,25/35^{ème}), à compter du 1^{er} septembre 2024,
- De créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, permanent, à temps non complet (21,25/35^{ème}), à compter du 1^{er} septembre 2024,
- De modifier un poste d'adjoint d'animation permanent, qui passera de 14,25/35^{ème} à 15,25/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE les propositions de suppression, création et modification de postes telles que proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE
11/07/2024



REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2024

Application agréée E-legalite.com